

Informationshinweis, Notices d'information, Avviso informativo

(DE) SICHERHEITSHINWEISE:

Die Verwendung dieses Produkts wird Minderjährigen, Schwangeren, Personen mit Herz-Kreislauf- oder Atemwegserkrankungen sowie Nichtrauchern nicht empfohlen. Nicht verschlucken. Außerhalb der Reichweite von Kindern und Haustieren aufbewahren. Vermeiden Sie längeren Haut- oder Augenkontakt. Bei Kontakt sofort mit Wasser abspülen. Dieses Produkt ist giftig, wenn es verschluckt wird. Es kann eine allergische Reaktion auslösen. Das in diesem Produkt enthaltene Nikotin ist ein giftiger Stoff, der stark abhängig macht und ernsthafte gesundheitliche Schäden verursachen kann. Verwenden Sie dieses Produkt nicht, wenn Sie empfindlich oder allergisch auf Nikotin oder andere Inhaltsstoffe reagieren.

GEBRAUCHSANWEISUNG:

1. Um die Flasche mit E-Liquid zu öffnen, drücken Sie fest auf den Deckel und drehen Sie ihn auf.
2. Gießen Sie das E-Liquid in den Tank Ihrer E-Zigarette, ohne dabei das maximale Füllvolumen zu überschreiten.
3. Verschließen Sie die Flasche nach dem Gebrauch sorgfältig und bewahren Sie sie an einem sicheren Ort, außerhalb der Reichweite von Kindern und Haustieren, auf. Es wird empfohlen, das Produkt unter Verschluss zu halten.
4. Waschen Sie nach dem Umgang mit dem E-Liquid gründlich Ihre Hände. Beim Umgang mit dem Produkt nicht essen, trinken oder rauchen.
5. Bei versehentlichem Verschlucken sofort den Mund ausspülen und einen Arzt konsultieren. Bewahren Sie die Flasche oder das Etikett für medizinische Notfälle auf.
6. Gesundheitsschädlich bei Verschlucken. Halten Sie den Behälter oder das Etikett für ärztliche Konsultationen bereit.
7. Bewahren Sie das Produkt an einem trockenen Ort, geschützt vor direktem Licht und extremer Hitze auf.
8. Warten Sie nach dem Befüllen einige Minuten, damit das E-Liquid den Docht Ihrer E-Zigarette vollständig durchtränken kann, bevor Sie sie verwenden.
9. Lassen Sie den Tank nicht vollständig leer werden, bevor Sie ihn nachfüllen, um eine Überhitzung des Geräts zu vermeiden.

MÖGLICHE NEBENWIRKUNGEN:

Das Dampfen kann Nebenwirkungen wie Kopfschmerzen, Nasenverstopfung, Halsschmerzen, Mundtrockenheit, Durst, Herzrasen oder unregelmäßigen Herzschlag sowie Schwindel verursachen. Wenn eines dieser Symptome auftritt, stellen Sie die Nutzung sofort ein und konsultieren Sie einen Arzt.

ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN:

Dieses Produkt ist nicht zum Verzehr geeignet. Nur in Verbindung mit einer E-Zigarette verwenden. Am besten vor dem auf der Flasche angegebenen Mindesthaltbarkeitsdatum verbrauchen.

INHALTSSTOFFE:

Pflanzliches Glycerin (VG), Propylenglykol (PG), Aroma, Nikotin.

Verhältnis: 50% PG / 50% VG

Inhalt: 10 ml

HERGESTELLT VON:

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Frankreich

IMPORTIERT VON:

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Schweiz

N° Revers: 8125

(FR) PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

L'utilisation de ce produit est déconseillée aux mineurs, aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de maladies cardiovasculaires ou respiratoires, ainsi qu'aux non-fumeurs. Ne pas ingérer. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Éviter le contact prolongé avec la peau et les yeux. En cas de contact, rincer immédiatement à l'eau. Ce produit est toxique en cas d'ingestion. Il peut provoquer une réaction allergique. La nicotine contenue dans ce produit est un agent toxique, qui crée une forte dépendance et peut nuire gravement à la santé. Ne pas utiliser ce produit si vous êtes sensible ou allergique à la nicotine ou à d'autres composants.

NOTICE D'EMPLOI :

1. Pour ouvrir le flacon de e-liquide, appuyez fermement sur le bouchon tout en le dévissant.
2. Versez le e-liquide dans le réservoir de votre cigarette électronique en prenant soin de ne pas dépasser le seuil de remplissage maximal.
3. Après utilisation, refermez soigneusement le flacon et conservez-le dans un endroit sécurisé, à l'abri des enfants et des animaux. Il est recommandé de garder ce produit sous clé.
4. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du e-liquide.
5. En cas d'ingestion accidentelle, rincer immédiatement la bouche et consulter un médecin. Conserver le flacon ou l'étiquette pour fournir les informations nécessaires lors de la consultation.
6. Nocif en cas d'ingestion. En cas de consultation d'un médecin, avoir à disposition le récipient ou l'étiquette.
7. Conservez le produit dans un endroit sec, à l'abri de la lumière directe et de la chaleur excessive.
8. Attendez quelques minutes après le remplissage pour que le e-liquide imprègne correctement la mèche de votre cigarette électronique avant utilisation.
9. Ne laissez pas le réservoir se vider complètement avant de le remplir pour éviter la surchauffe de l'appareil.

EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES :

Le vapotage peut provoquer des effets secondaires tels que maux de tête, congestion nasale, maux de gorge, sécheresse de la bouche, soif, accélération ou irrégularité du rythme

cardiaque, étourdissements. Si l'un de ces symptômes survient, cessez immédiatement l'utilisation et consultez un médecin.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Ce produit n'est pas destiné à la consommation alimentaire. À utiliser uniquement avec une cigarette électronique. À consommer de préférence avant la date de durabilité minimale indiquée sur le flacon.

INGRÉDIENTS :

Glycérine végétale (VG), Propylène Glycol (PG), Agent rafraîchissant, Arôme, Nicotine.

Proportion : 50% PG / 50% VG

Contenance : 10 ml

FABRIQUÉ PAR :

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, France

IMPORTÉ PAR :

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Suisse

N° Revers : 8125

(IT)PRECAUZIONI D'USO:

L'uso di questo prodotto è sconsigliato ai minori, alle donne in gravidanza, alle persone con malattie cardiovascolari o respiratorie, nonché ai non fumatori. Non ingerire. Tenere fuori dalla portata dei bambini e degli animali domestici. Evitare il contatto prolungato con la pelle e gli occhi. In caso di contatto, sciacquare immediatamente con acqua. Questo prodotto è tossico in caso di ingestione. Può provocare una reazione allergica. La nicotina contenuta in questo prodotto è una sostanza tossica, crea forte dipendenza e può nuocere gravemente alla salute. Non utilizzare questo prodotto se si è sensibili o allergici alla nicotina o ad altri componenti.

ISTRUZIONI PER L'USO:

1. Per aprire il flacone di e-liquid, premere con forza sul tappo e svitare.
2. Versare l'e-liquid nel serbatoio della sigaretta elettronica, facendo attenzione a non superare il livello massimo di riempimento.
3. Dopo l'uso, richiudere accuratamente il flacone e conservarlo in un luogo sicuro, fuori dalla portata di bambini e animali domestici. Si consiglia di tenere il prodotto sotto chiave.
4. Lavarsi accuratamente le mani dopo aver maneggiato il prodotto. Non mangiare, bere o fumare durante la manipolazione dell'e-liquid.
5. In caso di ingestione accidentale, sciacquare immediatamente la bocca e consultare un medico. Conservare il flacone o l'etichetta per fornire le informazioni necessarie in caso di emergenza medica.
6. Nocivo in caso di ingestione. In caso di consultazione medica, avere a disposizione il contenitore o l'etichetta.
7. Conservare il prodotto in un luogo asciutto, al riparo dalla luce e dal calore eccessivo.
8. Attendere qualche minuto dopo il riempimento per permettere all'e-liquid di impregnare correttamente lo stoppino della sigaretta elettronica prima dell'uso.

9. Non lasciare che il serbatoio si svuoti completamente prima di riempirlo per evitare il surriscaldamento del dispositivo.

EFFETTI COLLATERALI POSSIBILI:

L'uso della sigaretta elettronica può causare effetti collaterali come mal di testa, congestione nasale, mal di gola, secchezza della bocca, sete, battito cardiaco accelerato o irregolare, capogiri. In presenza di uno di questi sintomi, interrompere immediatamente l'uso e consultare un medico.

INFORMAZIONI AGGIUNTIVE:

Questo prodotto non è destinato al consumo alimentare. Da utilizzare esclusivamente con una sigaretta elettronica. Consumare preferibilmente entro la data di scadenza minima indicata sul flacone.

INGREDIENTI:

Glicerina Vegetale (VG), Glicole Propilenico (PG), Aroma, Nicotina.

Rapporto: 50% PG / 50% VG

Contenuto: 10 ml

PRODOTTO DA:

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Francia

IMPORTATO DA:

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Svizzera

N° Revers: 8125

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ICEBERG 20 MG/ML

Code du produit : EL18-02220

UFI : MK46-30P4-P00M-P1GP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

E-liquides pour cigarettes électroniques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SAS YAALOM.

Adresse : 24 rue des sablons.94470.Boissy Saint Léger.France.

Téléphone : +33173430456. Fax : .

contact@savourea.fr

http://www.savourea.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 3 (Acute Tox. 3, H301).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS06

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient L-LIMONENE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient L-MENTHONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient TRANS-P-MENTHAN-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
Conseils de prudence - Intervention :	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P330	Rincer la bouche.
Conseils de prudence - Stockage :	
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0.1\%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 GLYCEROL		[i]	25 $\leq$ x % < 50
INDEX: 614-001-00-4 CAS: 54-11-5 EC: 200-193-3 NICOTINE (ISO)	GHS06, GHS09 Dgr Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H300 Aquatic Chronic 2, H411	[i]	0 $\leq$ x % < 2.5
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 PROPAN-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[i]	0 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 2216-51-5 EC: 218-690-9 L-MENTHOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		0 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 5989-54-8 EC: 227-815-6 L-LIMONENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 14073-97-3 EC: 237-926-1 L-MENTHONE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332		0 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 89-80-5 EC: 201-941-1 TRANS-P-MENTHAN-3-ONE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332		0 $\leq$ x % < 2.5

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 BETA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 614-001-00-4 CAS: 54-11-5 EC: 200-193-3 NICOTINE (ISO)		inhalation: ETA = 0.19 mg/l 4h (poussière/brouillard) dermale: ETA = 70 mg/kg PC orale: ETA = 5.0001 mg/kg PC
CAS: 2216-51-5 EC: 218-690-9 L-MENTHOL		orale: ETA = 2500 mg/kg PC
CAS: 14073-97-3 EC: 237-926-1 L-MENTHONE		orale: ETA = 2219 mg/kg PC
CAS: 89-80-5 EC: 201-941-1 TRANS-P-MENTHAN-3-ONE		orale: ETA = 2219 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
54-11-5	0.5	-	-	-	Peau

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
56-81-5	10 mg/m3				
54-11-5	0.5 mg/m3			D	
67-63-0	200 ppm 500 mg/m3	400 ppm 1000 mg/m3			
80-56-8	20 ppm				
127-91-3	20 ppm				

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
56-81-5		10				
54-11-5		0.5			VLRI	
67-63-0			400	980		84

- Suisse (Suva 2021) :

CAS	VME	VLE	Valeur plafond	Notations
56-81-5	50 mg/m3	100 mg/m3		SSC
54-11-5	0.07 ppm 0.5 mg/m3	0.14 ppm 1 mg/m3		R
67-63-0	200 ppm 500 mg/m3	400 ppm 1000 mg/m3		SSCB

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqure, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure

d'explosivité (%) :

Dangers d'explosion, limite supérieure

d'explosivité (%) :

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

Point d'éclair

Point d'éclair : 50.80 °C.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : Non précisé.

Neutre.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Viscosité : $\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)**Solubilité**

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

Densité et/ou densité relativeDensité : > 1 **Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxique en cas d'ingestion.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

TRANS-P-MENTHAN-3-ONE (CAS: 89-80-5)

Par voie orale : DL50 = 2219 mg/kg poids corporel/jour

L-MENTHONE (CAS: 14073-97-3)

Par voie orale : DL50 = 2219 mg/kg poids corporel/jour

L-MENTHOL (CAS: 2216-51-5)

Par voie orale : DL50 = 2500 mg/kg poids corporel/jour

NICOTINE (ISO) (CAS: 54-11-5)

Par voie orale : DL50 = 5.0001 mg/kg poids corporel/jour

Par voie cutanée : DL50 = 70 mg/kg poids corporel/jour

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 0.19 mg/l
Durée d'exposition : 4 h

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.
- l-Limonène (CAS 5989-54-8): Voir la fiche toxicologique n° 227.
- Nicotine (CAS 54-11-5): Voir la fiche toxicologique n° 312.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1992

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1992=LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
(propan-2-ol, l-menthone)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3+6.1

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	FT1	III	3+6.1	36	5 L	274	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	3	6.1	III	5 L	F-E. S-D	223 274	E1	Category A	-

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	6.1	III	355	60 L	366	220 L	A3	E1
	3	6.1	III	Y343	2 L	-	-	A3	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

Informations relatives à l'emballage :

Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Nomenclature des installations classées (Version 53 de mars 2023, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4140	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent être établies, par exemple en raison de l'absence de données de toxicité par inhalation et par voie cutanée concluantes. 1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 50 t b) Supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 50 t 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t 3. Gaz ou gaz liquéfiés. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 2 t b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 2 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A D A D A D	1 1 3
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A E DC	2

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

5989-54-8	L-limonène ([S]-p-mentha-1,8-diene)
67-63-0	propane-2-ol (alcool isopropylique)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

ICEBERG 20 MG/ML - EL18-02220

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS06 : Tête de mort sur deux tibias.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.